MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 21 janvier 2020 portant affectation à la mission fonctionnelle « Études-Conseil » du Contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1er;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2009 portant création de la mission fonctionnelle « Études-conseil » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2019 portant renouvellement du détachement de M. Yves ROBIN dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier ;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du Contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1er

M. Yves ROBIN, chef de mission de contrôle général économique et financier, est affecté à la mission fonctionnelle « Études-conseil » du Contrôle général économique et financier, à compter du 2 janvier 2020.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 21 janvier 2020.

Pour les ministres et par délégation : La cheffe du Contrôle général économique et financier, HÉLÈNE CROCQUEVIEILLE